

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 34 (2018)

Autorisation de voirie - SUEZ EAU France

Création d'un branchement Aduction en Eau Potable - 79, Rue de Beaulieu

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par l'Entreprise SUEZ EAU France, agence de Montargis, 213, Rue du Christ,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de création d'un branchement en Aduction d'Eau Potable sis, 79, Rue de Beaulieu, clients CHAMMOUMA et MARTIN,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise SUEZ EAU France, agence de Montargis est autorisée à effectuer des travaux de création d'un branchement en Aduction d'Eau Potable sis, 79, Rue de Beaulieu pour ses clients M. CHAMMOUMA et Mme MARTIN et ce à compter du 30 Mars 2018.

ARTICLE II : Les travaux nécessitant un empiètement sur la chaussée, la circulation est alternée manuellement et le stationnement aux abords du chantier est interdit à tout véhicule autre que ceux de l'entreprise SUEZ.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- SUEZ, agence de Montargis
- Aux Services Techniques de la Ville
- A la Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire le 19 Mars 2018
Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 21/03/2018
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

